

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 2

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divers.

Les réserves de chasse.¹

Il y a quarante-cinq ans, écrit M. R. de B. dans „La Liberté“, la montagne était peu connue, les forêts n'avaient pas été dévastées, le bois d'arolles du Lapez, les bois dominant l'Hongrin étaient de vraies forêts vierges ; le tourisme n'existe pas presque pas, et il n'y avait pas dix personnes à Fribourg qui connaissaient nos hautes sommités.

Le docteur Schaller, de Fribourg, était l'un des rares adeptes de la montagne ; il partit un jour avec des porteurs, une tente, des provisions, et il fit l'ascension du Vanil-Noir, persuadé qu'il accomplissait un tour de force : les journaux célébrèrent ce haut fait ; c'est que le sombre Vanil-Noir n'évoquait alors que des visions d'affreux précipices. Aujourd'hui, les jeunes filles en font l'ascension une fleur aux lèvres et le parasol à la main.

Mais si nos montagnes étaient ignorées des touristes, elles étaient d'autant plus fréquentées par les braconniers. Dans la plupart des villages gruyériens, des professionnels de la chasse décimaient en tout temps les rares chamois qui ornaient nos Alpes. L'ours avait disparu de la Gruyère ; le dernier avait été tué vers 1840 par le chasseur Henchoz, à l'Etivaz. Le dernier lynx fut tué à la Ripaz, par MM. Bourquenoud et Müller, de Charmey ; ce dernier, un ancien gendarme, m'a montré plus de vingt fois le vieux sapin sur lequel s'était réfugié l'animal ; le carnassier fut abattu au printemps, après avoir détruit une harde de près de trente chamois.

Le dernier loup fut tué par le chasseur Gapany, de Riaz, sur les monts de Riaz, en 1836 ; il se trouve au Musée.

Quant aux sangliers, ils avaient disparu depuis longtemps ; il n'y avait plus guère de chevreuils non plus et les derniers cerfs avaient été immolés pendant les guerres de Napoléon, par des braconniers du Guggisberg. En une seule année, il en fut tué une douzaine dans les forêts de la Valsainte.

Je ne parle pas des rares sangliers et du cerf que les grandes neiges et le vacarme précédent l'entrée en Suisse de l'armée de l'Est firent descendre accidentellement du Jura dans nos campagnes en 1871.

Les coqs de bruyère, les gelinottes, les grands tétras trouvaient aussi jadis un peu partout de nombreux refuges sous les amoncellements de bois mort que personne ne songeait alors à ramasser, et ils s'y multipliaient sans que leurs nids devinssent la proie des rapaces. Cependant les tendeurs de pièges et les braconniers détruisaient souvent, déjà pendant le mois d'août, les jeunes nichées.

¹ Quoique le Journal forestier ait constamment laissé de côté la question „chasse“, qui dispose, en effet, d'autres périodiques, nous croyons bien faire de reproduire l'article de M. de B., car les forestiers, qui sont tous amis de l'alpe, le liront volontiers.

Durant la période de 1870 à 1874, les chamois devenaient si rares que les professionnels de la chasse connaissaient presque toutes les hardes habitant nos rochers. La chasse au chamois durait trois mois, et ne nécessitait pas de permis spécial, si bien que les chasseurs aux chiens courants avaient tout avantage à chasser en montagne, où ils trouvaient à la fois lièvres, renards et chamois.

Si cet état de choses avaient duré, le chamois aurait aujourd’hui disparu de nos montagnes, comme le bouquetin¹ et le cerf.

Il en était dans tous les cantons suisses comme chez nous.

Enfin, le Conseil fédéral s'émut de la disparition rapide de notre faune, et il prit en mains la défense des gracieux hôtes des Alpes en édictant une loi créant des réserves ou districts francs où toute chasse devait être interdite ; c'était en 1875.

Ont une réserve, les cantons d'Appenzell, Saint-Gall, Glaris, Uri, Schwyz, Unterwalden, Lucerne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel. Berne et le Tessin ont deux réserves ; le Valais et les Grisons, trois réserves.

Ces districts sont d'une certaine étendue et ils sont placés sous la haute surveillance de la Confédération, qui paie une partie du traitement des gardes-chasse et fait contrôler le service de ceux-ci par des inspecteurs qui sont désignés par l'inspecteur fédéral de la chasse. Les districts francs sont modifiés autant que possible tous les cinq ans.

Le résultat de la loi de 1875 ne tarda pas à se faire sentir. En peu de temps les chamois doublèrent leur nombre dans les districts francs ; plusieurs de ces territoires restèrent interdits à tout chasseur pendant dix et même quinze ans. Les chamois y abondèrent.

La première réserve fribourgeoise comprenait la vallée du Moléson et la chaîne de Brenleire et Foliéran. Au moment de la fermeture, on ne comptait pas plus de cinquante chamois dans le district ; grâce aux gardes excellents qui furent nommés, le braconnage fut presque entièrement réprimé et les chamois se multiplièrent rapidement. À la levée du ban, après dix ans de fermeture, il y avait certainement 350 chamois dans la réserve fribourgeoise. Les résultats n'ont pas été moins réjouissants dans les autres réserves fédérales, à l'exception de celles du Valais et du Tessin, où le braconnage continue à sévir et où le nombre de chamois n'augmente que très lentement, malgré la grande étendue des territoires à ban.

¹ Remarquons, à ce sujet, que le canton de St-Gall vient de faire l'emplette de cinq bouquetins, qu'il va mettre dans le district franc des Graue Hörner. Jusqu'à ce qu'ils se soient acclimatés, ils seront parqués dans un enclos pourvu d'un refuge et d'une feniére. Grâce à l'appui de la Confédération et au désintéressement de la commission du parc aux biches de St-Gall, ces bouquetins, dont la valeur est estimée à fr. 25,000, ont été cédés à l'Etat pour le prix de fr. 6000. Il y a trois mâles et deux femelles.

Si cet essai réussit, il sera créé d'autres réserves à bouquetins, et tout d'abord dans les Grisons. D.

Les réserves franches sont à l'heure actuelle, pour le canton de Berne, le district du Faulhorn avec 400 chamois environ et le district Kander-Kien-Suldtal, 500 chamois ; canton de Lucerne, district de Schratten-Rothhorn, 200 chamois ; Uri, Obwalden et Nidwalden, district de Hutstock, Uri-Rothstock, 450 chamois ; Schwyz, district de Silberen-Raederten, 200 chamois ; Glaris, district de Wiggis et de la chaîne du Hirzli, 1200 chamois. Ce dernier district, l'un des plus grands et des plus beaux de la Suisse, est fermé depuis fort longtemps, de par la volonté du peuple glaronnais.

Pour le canton de Fribourg, la réserve comprend le district de la Dent-de-Broc, avec 350 chamois ; canton d'Appenzell, district du Säntis, 300 chamois ; St-Gall, district des Graue Hörner, avec 350 chamois, et refuge des Churfürsten, avec 150 chamois ; Grisons, district de Piz d'Æla, avec 600 chamois, district de Traversina, avec 300 chamois, et district de la Bernina, avec 700 chamois ; Tessin, district de Campo Tencia, avec 100 chamois, et district du Simano, avec 100 chamois ; Vaud, district des Diablerets et du Muveran, 400 chamois ; Valais, district du Mont-Pleureur et Mont-Blanc de Seillon, avec 100 chamois, district du Mont-Dolent, avec 100 chamois, et district du Mont-Ruan, avec 10 chamois.

L'effectif total des chamois de nos districts francs serait donc de 6110. Ces chiffres sont tirés des rapports des gardes-chasse et ne sont pas loin de la réalité ; ils sont des plus réjouissants et nous disent d'une façon certaine que nos montagnes conserveront toujours les plus gracieux représentants de leur faune.

Les autres gibiers, à part la marmotte, que l'on trouve assez communément dans les districts francs, n'ont pas prospéré de la même manière que le chamois ; le lièvre et les gallinacés sont restés presque partout à l'état stationnaire. Il faut attribuer cela, en premier lieu, aux rapaces, aux aigles surtout, qui font une guerre à mort à tout le petit gibier de montagne, ainsi qu'aux jeunes chamois. J'ai vu dans une aire d'aigle les restes de plus de vingt gallinacés, les têtes de deux jeunes chamois, deux renards à moitié dévorés, sans compter les débris de lièvres et de marmottes qui jonchaient le sol au-dessous de l'aire. C'est à ces forbans de la montagne que doivent s'attaquer les gardes ; un couple d'aigles fait plus de dégâts dans notre faune qu'une demi-douzaine de braconniers ; il lui faut chaque jour deux victimes, soit plus de six cents par an, sans compter ce qu'exigent les aiglons.

Il est à souhaiter que l'ouverture des districts francs se fasse de manière à empêcher d'inutiles massacres, car le repeuplement de nos montagnes en gibier n'intéresse pas seulement quelques chasseurs, mais tous les amis de l'Alpe. Tous les Suisses ne le sont-ils pas ?

